

# La politique tarifaire de la BnF

par Anne Pasquignon\*

Les salles de lecture de la Bibliothèque nationale de France sont ouvertes aux personnes munies d'un titre d'accès. Des modalités différentes existent pour chaque niveau : les salles de lecture du haut-de-jardin sont accessibles à toute personne de plus de 16 ans. L'espace recherche (rez-de-jardin et départements spécialisés situés sur les autres sites de la bibliothèque) est réservé aux lecteurs qui justifient d'un objet de recherche. Le titre d'accès est délivré après un entretien personnalisé. L'accréditation donne droit à la consultation des collections patrimoniales, qui s'effectue uniquement sur place.

Le tarif des cartes, qui n'avait pas été revu depuis longtemps, connut une hausse à l'ouverture du rez-de-jardin. La nouvelle politique tarifaire fut guidée par le souci de simplifier les titres d'accès pour l'espace recherche (leur nombre passa de cinq à trois : titre annuel, 300 F ; titre de 12 entrées, 200 F ; titre de 2 entrées, 30 F) et de faciliter le passage entre niveaux, sous réserve d'une accréditation, pour les lecteurs du haut-de-jardin. Les mesures concernant les bénéficiaires de tarifs réduits ou exonérés furent elles aussi reconsidérées à cette occasion. Ainsi, la limite d'âge des étudiants pour bénéficier du tarif réduit fut levée et les agents de la fonction publique territoriale exerçant des fonctions scientifiques ou techniques dans les bibliothèques, les musées et les archives furent

exonérés des droits d'entrée.

Ces décisions tarifaires s'accompagnaient d'une amélioration des services offerts aux lecteurs, notamment la consultation directe à l'écran du catalogue BN Opale plus, de 155 titres de cédéroms en réseau (200 prévus à terme), des collections numérisées de la bibliothèque et d'Internet (sites gratuits). Ce vaste ensemble de ressources documentaires est librement consultable sur plus de 400 postes informatiques répartis sur les deux niveaux de la bibliothèque. Certains offrent des fonctionnalités nouvelles permettant un travail personnel sur les documents.

Enfin, sans être inscrit à la bibliothèque, le public a accès à ses services. Depuis la fin mai, le catalogue de la bibliothèque BN Opale plus, qui compte plus de 7 millions de notices, est consultable sur le site Internet de la bibliothèque. De même les fonds numérisés « Gallica » et « Gallica classique » y sont accessibles. Par ailleurs, des services de renseignements à distance par courrier (postal ou électronique) ou par téléphone sont mis gratuitement à la disposition du public pour des recherches bibliographiques, et, avant l'acquisition d'un titre d'accès, le service d'orientation des lecteurs renseigne toute personne sur les collections et services de la bibliothèque et des autres bibliothèques parisiennes. Enfin, de nombreuses manifestations (colloques, soirées thématiques, cycles de conférences, journées d'étude, etc.) ouvertes à tous sont organisées chaque mois.

L'ensemble des prestations payantes proposées aux lecteurs

dans les salles n'était pas en place à l'ouverture. Si les impressions papier à partir des postes informatiques (gratuites en local) sont à présent en service, le déchargement de notices sur disquette, l'impression en braille ne sont pas encore disponibles, non plus que la consultation assistée de bases de données en ligne, l'assistance à la recherche ou la réservation de salles de groupe, etc., prévues pour plus tard.

Les premiers mois d'ouverture ont été l'occasion de confronter ces nouvelles dispositions tarifaires à la réalité. Il est apparu que la tarification de certains services devait être reconsidérée, notamment le titre multiple, d'un tarif trop élevé pour le nombre d'entrées autorisé. Il est proposé d'en augmenter le nombre, fixé à 12. De même, l'accès gratuit aux expositions aux détenteurs de cartes annuelles est envisagé. L'accès exonéré à la salle de recherche bibliographique en haut-de-jardin fait aussi partie de ces mesures. Dans le même temps, la bibliothèque a poursuivi son effort pour la formation des lecteurs : des séances gratuites d'initiation ou de présentation plus détaillée d'Internet ou du catalogue BN Opale plus sont organisées, à raison de plusieurs par semaine. Certains ateliers sont gratuits pour tous sans titre d'accès. Par ailleurs, la consultation d'Internet est facilitée par les « signets de la Bibliothèque nationale de France », qui offrent une sélection commentée des sites et permettent un accès alphabétique par thème. Enfin, seront mises en place cet été des actions d'accompagnement des lecteurs assurées par des bibliothécaires.

\* *Chef de service d'orientation des lecteurs, BnF*



Sélestat, le 10 avril 1999

Chère Claudine BELAYCHE,

Comme promis, je vous apporte ci-dessous quelques éléments pour alimenter la très utile réflexion sur les tarifs d'inscription en médiathèque que vous prévoyez dans le pré-séminaire du congrès de l'ABF.

Ainsi que vous le savez, notre politique tarifaire est un peu atypique : tous les usagers paient des droits d'inscription, s'ils veulent emprunter des documents, même les enfants.

Ces tarifs sont actuellement les suivants :

- Plein tarif :
  - prêt livres : 50.- Frs (droit à 4 livres, 1 périodique, 1 méthode de langue)
  - prêt tous documents : 150.- Frs (droit à 4 livres, 3 disques, 1 vidéo, 1 périodique, 1 partition, 1 méthode de langue)
- Demi-tarif : accordé aux moins de 18 ans, scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, appelés du contingent.

La tarification actuellement en place a été longuement débattue, avec, au cœur de la réflexion qui a été menée par le comité d'usagers, l'équipe professionnelle et les élus, la question de l'accès de tous à la médiathèque.

Cette réflexion a commencé par une analyse des politiques de tarification mises en place dans les médiathèques en France, et plus particulièrement en Alsace.

L'analyse fait apparaître de grandes disparités de tarifications entre les établissements, et, au sein des établissements eux-mêmes :

- des disparités presque systématiques de tarification pour l'accès au livre, au CD et à la vidéo (livre bon marché, CD et vidéos chers)
- la fréquente cohabitation de l'accès gratuit au livre pour les enfants avec des tarifs très élevés pour ces mêmes enfants s'ils souhaitent emprunter disques et vidéos
- l'impossibilité parfois pour les enfants d'emprunter disques et vidéos avant l'adolescence voire avant l'âge adulte
- de fréquentes discriminations tarifaires selon que l'utilisateur habite ou n'habite pas le territoire de la collectivité responsable de l'établissement

.../...

**Lettre reçue de Phippe Lutz, directeur de la médiathèque de Sélestat.**

- de façon générale des politiques de tarification complexes, avec des tarifs élevés, peu incitatifs à faire venir des personnes au budget serré.

Ce constat fait, ceux qui ont réfléchi sur la tarification à mettre en place dans notre nouvel établissement ont souhaité définir les principes suivants :

- un seul et même tarif quelle que soit l'origine géographique des usagers (dans ou hors Communauté de Communes)
- une tarification simple et compréhensible : alors qu'il est fréquent en médiathèque de distinguer plus d'une douzaine de tarifs, notre établissement n'en propose que quatre : livre plein tarif et demi-tarif (50 et 25 Frs), tous documents plein tarif et demi-tarif (150 et 75 Frs)
- une tarification qui considère à égalité tous les types de documents sans "surtaxer" les disques et les vidéos
- une tarification qui ouvre de véritables droits de prêt aux enfants : accès à quatre livres, trois CD et une vidéo, comme pour les adultes
- des tarifs très bas afin que les enfants et les adultes peu intéressés par la lecture mais attirés par la vidéo et les disques puissent prendre une carte quel que soit leur budget, à charge pour l'équipe professionnelle de faire venir ces usagers aux livres
- une tarification qui exclue la gratuité **totale** dans le but de responsabiliser les usagers.

En d'autres termes, alors que beaucoup de médiathèques, dans le souci de faire venir au livre les enfants, leur accordent la gratuité tout en pratiquant pour eux des tarifs souvent prohibitifs pour disques et vidéos, le pari fait à Sélestat est celui d'attirer les jeunes par le disque et la vidéo proposés à des tarifs très bas, et, une fois ces jeunes inscrits, de les aiguiller vers la lecture.

Le succès des inscriptions, auprès des jeunes notamment, semblent montrer que les choix effectués étaient jouables (nous comptons actuellement plus de 10.000 inscrits dont 60 % de jeunes de moins de 25 ans).

Dans l'espoir que ces quelques indications pourront être utiles au début, je vous adresse mes salutations les plus cordiales.



Philippe LUTZ  
Directeur de la médiathèque

Association des Bibliothécaires Français  
à l'attention de Mme Claudine BELAYCHE  
31, rue de Chabrol  
75010 PARIS